



COMMUNE DE LES RUES DES VIGNES

ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Nous, Maire de la Commune de LES RUES DES VIGNES,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-1 et L 131-4,

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande de l'entreprise AXIOME – 75 allée de Suède – 62223 FEUCHY souhaitant réaliser des travaux de déploiement de la Fibre Optique pour le compte du Syndicat mixte 59/62 sur toutes les rues et routes de la commune ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour favoriser l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accidents.

ARRÊTONS

Article 1 : Du 20 août au 31 décembre 2020, la circulation sera alternée et la vitesse limitée à 30km/h sur l'ensemble des rues et routes de la commune.

Article 2 : La pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Marcoing est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance de la population par voie d'affichage et tout autre moyen habituellement employé.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Entreprise AXIOME – 75 allée de Suède – 62223 FEUCHY
- Monsieur le Commandant de la Brigade – Gendarmerie de MARCOING – 17 avenue de la fraternité - 59159 MARCOING
- Monsieur MELLET, correspondant territorial – Département du Nord – arrondissement routier de Cambrai – 1461, avenue du Cateau – 59401 CAMBRAI Cedex
- Monsieur HEUNET - Centre d'Intervention et de Secours de LES RUES DES VIGNES

Les employés communaux seront chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LES RUES DES VIGNES, le 20 août 2020

Le Maire,
Marc LANGLAIS

